L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 JUIN 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible]

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, E. Jumonville, F. Tujague, G. Bussel, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être remis au plus tard le 1er octobre. Ils devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis dans anonyme, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affiché aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats ne seront proclamés qu'après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans lesquels ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1394.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Classe 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie en a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué employé ou trouvé en sa possession.

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Rampart.

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.

C. A. CHANDLER
DENTISTE.
191.........Rue du Canal.........191
Toutes les opérations exécutées aux plus bas prix et aux [illegible]

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No [illegible] rue Dauphine, immédiatement après l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 13 rue Bienville.
[illegible]

Célèbre Madame LEONCE
[illegible]
Rue St-Pierre, 114,
Entre Bourgogne et Dauphine.

CONSULTATION et MOKAINE.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Dixième Grand Bal Annuel
et magnifique Spectacle
Pyrotechnique
AUX FAIR GROUNDS,
[illegible] JUILLET 1879,
PAR
L'Association de Bienfaisance des
COMMIS
de la Louisiane.

[illegible]—Programme.

[illegible]

Admission - - - - - 50 cts.

[illegible]

GODCHAUX
31 et 33 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit
POUR ACHETER
Des Vêtements.
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés
Les prix sur le papier sont insuffisants
—VENEZ—
Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,
examiner notre immense stock à bas prix.
Voyez vous-mêmes,
Et soyez encore convaincus que
GODCHAUX
Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.
Nota.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
2 mai—

GERMANIA INSURANCE
COMPANY,
No. 124, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.
ETABLIE EN.....................1866
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER.........................Président.
EMIL MAIER.........Vice-Président et Secrétaire
EMIL WEBER.........................Assistant-Secrétaire.
H. KROTHE.........................Inspecteur.
Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER,
S. J. FLATOW, EMIL MAIER,
L. GRUNEWALD, J. E. MERILH,
J. HASSINGER, FRANK VALLEE,
FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES, H. ZUBERBIER.

THE CITIZENS
SAVINGS BANK.
La Banque d'Epargne des Citoyens,
Au coin des rues Baronne et Gravier.
Reçoit et paiera dorénavant les dépôts sujets aux conditions suivantes:
1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trois mois.
2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés.
3° Les certificats de dépôts spécifieront le nom du déposant, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt.
4° [illegible]
5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui aura été convenu.
Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, argenterie, etc.
11mai—

Brasseries.
Pelican Steam Brewery,
EUGENE ERATH,
262....RUE VILLERE....262
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.

A. ENSMINGER'S
CRESCENT
Steam Trunk Manufactory,
(FABRIQUE DE MALLES)
Grand choix de malles solides et à BON MARCHE, au dépôt,
[illegible].....87
Entre Gravier et Natchez.

Vincente Ranna,
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
136........REMPARTS........136
Entre Toulouse et St-Pierre.
[illegible]

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434.....RUE ST-CLAUDE.....434
Entre St-Antoine et Bagatelle.
[illegible]

CONSERVEZ VOS TAPIS.
En les faisant nettoyer par la Compagnie dite:
Dunne's Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company.
Bureau 170 rue du Camp, succursale 51 rue Royale.
[illegible]

MATELAS
A Prix [illegible]
CHEZ
DONAHOE
Fabriquant de Matelas bordés à la corde patentés.
44.....RUE DE CHARTRES.....44
Près Bienville.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.

Les Célèbres
'SUMMER RESORTS'
Pewaukee, Lakeside,
Hartland, Nagawicka,
Giffords, Oconomowoc,
Toutes les charmantes retraites ci-dessus sont situées dans la célèbre 'REGION DES LACS' du comté de Waukesha (Wisconsin) [illegible]

Waukesha et Palmyra
[illegible]

Kilbourn City
[illegible]

SPARTA, FRONTENAC,
PEWEE LAKE, CLEAR LAKE,
MADISON, La capitale du Wisconsin.
Et bien d'autres encore. Là les voyageurs trouvent tous les agréments imaginables. Ces localités sont toutes situées sur le Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.
Ce Guide du Touriste Illustré
[illegible]
A. V. H. CARPENTER,
Gen'l Pass. and Ticket Agent,
7 mai—3m Milwaukee, Wis.

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.
[illegible]
P. J. MONTROSS, Propriétaire.
27 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,
A McCOMB CITY, Miss.
Sur le chemin de Fer de Jackson.
[illegible]
BARATTE & JOLY, propriétaires.
24 mai—3 mois

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. ROULO [illegible]

BEERSHEBA SPRINGS,
Grundy County, Tenn.
Au sommet des Montagnes du Cumberland.
CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal [illegible]
CHAS. E. EMEDES, autrefois du St James Hotel, à la Nlle-Orléans.
JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans.
3 mai—3m Propriétaires.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. [illegible]
THE OCEAN HOUSE.
[illegible]

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.
[illegible]

RESTAURANT BOUDRO,
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.
[illegible]
ALEX. HAUBER & Cie, Propriétaires.

Pension privée.
MADAME VEUVE ARSENE GRANGER
[illegible]

BODLEY BROTHERS
[illegible]

ATTENTION:
M. ANDRIEU - - - 150 Poydras.
CHAUSSURES A [illegible]
[illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et [illegible]
[illegible]

F. REMY,
Marchand de Meubles,
[illegible]
Près St-Louis.
[illegible]

GRAUGNARD & SCHNEIDER,
Marchands de Tabacs
[illegible]
Cigares de la Havane et du Pays.
[illegible]

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIEME ANNEE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE
GRANDE
OCCASION!
—
PAS D'ESCOMPTE!
—
Pas d'ajournement!
—
Tous les lots payés en plein!
—
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
—
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 8 JUILLET 1879.
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE G.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
AU BUREAU DE LA
COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 8 JUILLET 1879
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de....$30,000...soit $30,000
1 Lot de.... 10,000.... 10,000
[illegible]
1,857 Lots se montant à.......$110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.
[illegible]
Mardi, 8 Juillet 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
[illegible]
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne
Toute lettre sans réponse signifie un refus.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 00

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$5 00
Six mois	3 00
Trois mois	1 50

Port annuel, 20 cents.

Prix du numéro..................10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion..................$1 50

Chaque insertion subséquente...... 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 124 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Risques de feu	$618,774 30	
Risques maritimes	12,955 22	
Risques de rivières	12,701 75	
Total des primes		$654,431 27
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$543,178 27

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$361,066 60	
Sur risques maritimes	10,964 90	
Sur risques de rivières	5,303 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,035 11	
Réassurances et primes remboursées	17,830 61	406,200 50
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,600 00
Profits		$114,369 48

La compagnie a l'actif suivant, évalué à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 35
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,903 33
Billets à recevoir	65,543 43
Primes en voie de collection	35,030 61
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$713,237 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
PAUL FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.

10 juin—

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

Les directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

[illegible]

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires [illegible]

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams, Saml B. Newman,
[illegible]
May 21—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

[illegible]

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, [illegible]

TRUSTEES.

[illegible]

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire arriver une nouvelle [illegible]

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux.

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.

26mai—3m

Merchant Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 124 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including Unearned Premiums of the previous year—

On Fire Risks	$618,774 30	
On Marine Risks	12,955 22	
On River Risks	12,701 75	
Total Premiums		$654,431 27
Less Unearned Premiums		111,253 00
Net Earned Premiums 31st May 1879		$543,178 27
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$361,066 60	
On Marine Risks	10,964 90	
On River Risks	5,303 20	
Taxes and expenses, less interest	11,035 11	
Reinsurances and return Premiums	17,830 61	$406,200 50
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,600 00
Profit		$114,369 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$306,176 35
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other Stocks	133,561 00
Notes secured by mortgage or pledge	192,903 33
Bills receivable	65,543 43
Premiums in course of collection	35,030 61
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	2,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$713,237 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a Cash Dividend of Twenty Per Cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ, EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY, D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES, M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.

10 juin—

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

En considération de la baisse dans la valeur des propriétés foncières et de la difficulté de percevoir les créances dues à l'Association, nous, soussignés, directeurs de votre Compagnie, considérons comme utile à vos intérêts d'en opérer la liquidation. D'après la charte de l'Association, il faut, pour procéder à cette liquidation, le vote et l'adhésion des trois quarts du stock, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après quatre-vingt dix jours d'avis dans deux journaux publiés à la Nlle-Orléans.

Avant que vous votiez (et autant que possible directement et non par procuration), permettez-nous d'appeler particulièrement votre attention sur l'exposé de la situation de l'Association présenté ci-dessous. Vous y trouverez la preuve que votre intérêt bien entendu exige une liquidation immédiate.

Nlle-Orléans, 12 avril 1879.

G. PASCAL, ROBT ROBERTS,
J. W. BLACK, A. P. NOLL,
L. ROCA, G. GAST,
G. PIZARD, AUGUSTE LEVIS Jr.

ACTIF.

Meubles de bureaux	$ 100 00	
Propriétés foncières vendues et non encore payées	3,000 00	
Propriétés foncières estimées à la valeur de la place	3,000 00	
Billets à recevoir, $16,426 30, garantis par hypothèque et estimés au jour	11,010 00	
Créances diverses	384 35	
Argent déposé à la "N. O. Savings Institution" $1,436 19, évalué	$ 502 66	
Argent en caisse	1,749 08	2,251 74
		$20,156 09

PASSIF.

Dû, dividende non réclamé	$ 55 05
Compte de stock, 703 actions à $50	35,150 00
Compte de scrip	2,355 00
	$40,467 05

Conformément à ce qui précède, une élection sera tenue au bureau de l'Association, No 21 rue Bienville, le 17 juillet 1879, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,

G. E. NORMAN, Secrétaire.

18 avril—3 m.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805.........ETABLIE EN.........1805

Primes de feu	$593,437 30	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	26,922 63	
Total des primes		$686,058 76
Moins Primes sur risques non expirés	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	19,508 98	122,590 56
Primes nettes		$563,460 20
Intérêt sur placements		26,242 05
		$589,702 25
A déduire:		
Pertes par le feu	$80,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivière	6,700 88	
	$94,171 77	
Réduction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, loyer, bureau des pompiers, œuvres de charité et commissions	56,806 31	192,442 86
Profit net		$106,260 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,260 42	106,260 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$93,622 42
Primes en voie de collection	64,003 29
Premium notes	12,462 43
Pas par des agents	1,942 22
Propriétés foncières	143,235 43
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements, bons de ville et des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works	370,277 65
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurance	92,675 43
Dividendes non réclamés	2,520 00
Pertes ajustées non réclamées	3,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.

Juré et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BURSON, Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO., Coin Camp et Canal.
Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 31 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs agents droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON, H. GALLY,
CHS. LAFITTE, W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS, JULES ALDIGE,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17jan—

Avis spécial.

Bureau du charbon St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons ces charbons pour du comptant aux prix suivants:
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.

W. S. CAMPBELL, Agent.
16 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. SELLE.

Vente positive et sans réserve d'une agréable résidence de famille, 101 rue Quartier, entre Bourbon et Dauphine.

PAR ARMAND SELLE, Encanteur—Bureau No 50 rue Royale—SAMEDI, 28 juin 1879, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Esplanade, Bourbon et Dauphine, lequel lot mesure 22 pieds 1 pouce de face à la rue Quartier; 59 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur du côté de la rue Dauphine; 54 pieds 4 pouces de profondeur du côté de la rue Bourbon, et 22 pieds 2 pouces sur l'arrière ligne. Ensemble les bâtisses et améliorations y appartenant.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par-devant James Fahey, notaire.

—17juin—18,19,20,21

PAR PLACIDE J. SPEAR.

LIQUIDATION.

Stock du magasin d'articles de toilette pour hommes de Charles Treuilly, 36 rue St-Charles.

Salon de barbe, comptoirs, bail, clientèle, etc., No. 36 rue St-Charles.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,—Bureau No 48 rue Royale.—LUNDI le 16 juin et les jours suivants, à onze heures du matin, il sera vendu, au No. 36 rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, pour cause de liquidation:

Le contenu du dit magasin comprenant en partie un grand assortiment de choix de Chemises et Caleçons tout taille pour hommes, provenant de célèbres manufactures françaises; Chemises devants en toile, Mouchoirs toile, Chemises de peau et Caleçons de coton, Bas Balbriggan, Chemises et Caleçons de laine. Gants et Cravates en tout genre, Cols en toile et autres articles pour toilette de messieurs trop longs à énumérer.

Parfumerie Lubin, Coudray et autres marques favorites.

Cannes à épée, Parapluies en soie et en coton.

Bijouterie en or et plaqué de tout genre.

Brosses à dents et Brosses à ongles, etc.

Aussi:

Comptoirs, Vitrines, Installations de gaz et du dit magasin.

Aussi:

Le Bail du Salon de barbe, Clientèle, Installations du dit magasin, dont une copie du bail sera lue au moment de la vente.

Conditions, comptant.

10juin—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allain (Pierre) — Juvet (Eugène)
Barbes (Mlle) — Jeandet (Hippolyte)
Bunes (Joseph) — Lamotte (Théodore)
Bellande — Lamotte (Alexandre)
Casenbon (les enfants) — Lecasse (Alida, Marie)
Cabirch — Manes (Auguste, Joseph)
Chassaniol — Ménissier (famille)
Capdeville (Jean) — Michel (Joseph, César)
Couterier — Max (ses beaux frères)
Chassoacq — Morel
Clanet (Ernest) — Michon (Marie)
Dallant (Jean) — Marchal (Eusèbe)
Dodes (Alexandre) — Picnard (Marie)
Domé (Félix) — Pasquier (Joseph) dit Colomb
D'Elacour (Pierre) — Prinet (Ludovic)
Dumas — Philastre
Dutilh (Auguste) — Pelves (André)
Evone (Charles) — Ricard (Augustin)
Flesch — Rey (Frédéric)
Franchet (Pierre) — Sapine
Fale (Mlle) — Sol (Vve)
Fabre (Louis) — Suillot (Antoine, Ephrem)
Fulvre dit Lefebvre (Hyacinthe) — Secre
Hazard (Jacques, Au gusse) — Vorion (Pierre)
Jaung (Vve Aristide) — Warino (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.

Le Consul de France,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

12 juin—

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

CHAMBRE SYNDICALE

CONSULTATIVE

DU

COMMERCE FRANÇAIS

A LA

NOUVELLE-ORLÉANS

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations qui pourraient contribuer au développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui seront été admises comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Meignan,
1er Vice-Président: M. A. Carrière,
2e " M. C. T. Dugazon,
3e " M. Félix Limet,
4e " M. Pierre Poutz,
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

Membres:

Messieurs: E. Allgeyer, B. de Gas,
Jos. Bayle, F. Laborde,
P. E. Bruinteau, E. Marsh,
A. Coutin, F. Tujague,
L. Grand, L. Vallée.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau en son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procèdera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront désignés par le Président.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux de la Chambre.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom des mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes d'informations, ou nommera des Comités auxquels le Bureau conviendra [illegible] d'informations.

Il y a [illegible] Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'assentiment du Bureau, et à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des souscriptions purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

VIN DE TARRAGONE ET DE ST. VINCENT.

En débarquement de la barque Giuseppe Lanata.

PAR O. VALETON, Encanteur. — MERCREDI, 18 juin, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu, sur la Levée, au pied de la rue de l'Esplanade—

100 barriques vin rouge de Tarragone, "Sarda."
100 quarts de do "Duc."
100 do do St Vincent Piedellerma
40 do do Vino de Mesa, Alella.
8 octaves Vino de Xerès.

En débarquement de la barque Giuseppe Lanata, de Barcelone.

Conditions—A la vente. 17 juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de résidences et de magasins de choix dans le Premier, Second et Quatrième District, comprenant la magnifique banque No 156 Canal, entre Carondelet et Baronne, la belle résidence en briques à deux étages No 236 rue St-Charles près du Cercle Tivoli ou la Place du Monument de Lee, la belle résidence en bois à deux étages No 323 rue Seconde, entre Carondelet et Baronne. La résidence en bois à deux étages No 327 rue Ste-Marie, entre St-Charles et Prytanie. La résidence en bois à deux étages, et à deux corps de logis Nos 491 et 493 Rempart entre Euterpe et Felicity Road. La maison à deux corps de logis No 164 Ursulines, entre Rempart et St. Claude. La maison à deux corps de logis Nos 173 et 175 rue Marais, entre Dumaine et Ste-Anne, la belle résidence en briques à trois étages, avec magasin formant le coin N. E. des rues Royale et Dumaine beaux terrains pour bâtir, et maisons en bois, formant le coin N. O. des rues Claiborne et Dumaine pour le compte de la New Orleans Savings Institution dans l'affaire de Jos. Laroque vs N. O. Savings Institution, No 8707, Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 21 juin 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district de la Louisiane en date du 14 mai 1879 et rendu dans l'affaire ci dessus, les propriétés de valeur décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le lot est désigné par le No 16 de l'îlet 236 et mesure 26 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue du Canal, 94 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue du Canal et plus près de la rue Baronne à laquelle distance la propriété se termine à angle droit, 3 pieds 8 pouces sur une allée commune et a une seconde profondeur du même côté de 4 pieds 8 pouces sur une ligne également perpendiculaire à la rue du Canal et 90 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté perpendiculaire à la rue du Canal et 17 pieds, 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue du Canal. Cette propriété a l'usage d'une allée conduisant à la rue Baronne, à la rue Commune avec la propriété Nos 17 et 18. La dite allée a 4 pieds 9 pouces de face à la rue Baronne et s'étend en profondeur, entre lignes parallèles, 49 pieds 4 pouces et 4 lignes au côté plus près de la rue Commune et 47 pieds, 7 pouces de l'autre côté. L'allée est couverte avec la bâtisse de la propriété No 18 à une profondeur de 28 pieds 4 pouces, et du haut du trottoir au plafond, la hauteur est de 12 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les droits, servitudes, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent. Les améliorations sont désignées par le No 156 Canal et comprennent la maison de banque la plus imposante, la plus solidement bâtie, la plus finie et la plus complète de la ville. Le devant est en fer, le parquet en marbre et l'intérieur richement orné de fresques. Cette magnifique propriété comprend tous les avantages tels que ceux qu'exigent les Compagnies d'Assurances et les Banques et mérite d'attirer l'attention des corporations et des capitalistes.

2° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle Tivoli, Camp et Delord. Le lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, sur 99 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune dans le fond ouvrant sur la rue St-Joseph. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la belle maison en briques à deux étages avec mansarde, No 226 rue St-Charles, comprenant un corridor, deux salons et salle à manger, cinq chambres à coucher au premier étage, une chambre sur la galerie au second étage, et chambres sur la galerie au second étage, balcon en fer, chambres dans les mansardes, allée de côté avec waterworks et gaz partout.

Cette propriété touche à celle de A. H. May et est la seconde au-dessus du Cercle Tivoli ou place du monument de Lee que l'on construit rapidement. Comme résidence aristocratique et dans un quartier qui ne saurait être surpassé, etc. Cette propriété est vendue sujette au bail actuel au gouverneur D. B. Penn jusqu'au 30 septembre 1879 à raison de $900 par an.

3° Un autre morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Seconde, Carondelet, Première et Baronne. Le lot est désigné par le No. 5 et mesure 30 pieds de face à la rue Seconde sur 140 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la belle maison en bois à deux étages avec deux galeries de devant ayant un corridor, deux salons, salle à manger, cuisine et autres commodités au premier étage, grandes chambres à coucher bien éclairées, chambres au second étage, le trottoir et la cour sont pavés, arbres devant de l'ombrage, gaz, eau et waterworks. Cette propriété est inoccupée et possession en sera donnée aussitôt après la vente. Le voisinage est bien amélioré, et comme quartier agréable et tranquille, cette propriété offre des avantages supérieurs.

4° La jolie et confortable résidence en bois à deux étages No 327 rue Ste-Marie, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Prytanée et St Charles. Le lot est désigné par les Nos 1 et 2 et mesure 25 pieds de face à la rue Ste-Marie, sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la jolie et confortable résidence en bois à deux étages ayant six chambres dans le corps principal, galerie devant et sur le côté, eaux, gaz, etc.

5° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Remparts et St-Claude. Le lot est désigné par le No 16, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue des Ursulines sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison de briques à un étage, confortable, bien bâtie, avec mansarde, désignée par le No 164 rue des Ursulines, contenant huit appartements dans la bâtisse principale et une cuisine à deux étages dans laquelle il y a six chambres, citerne cour pavée et un jardin d'ornement. Elle est habitée par M. Deloy à un loyer de $40 par mois, sans bail.

6° Un autre lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et Ste-Anne.

Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 38 pieds 2 pouces et 4 lignes de face rue Marais sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de briques et bois à un étage bien bâtie avec mansardes et confortable, désignée par les Nos 173 et 175 rue Marais avec une cuisine à deux étages dans la cour de chaque côté de la maison. Allée de côté et passage pour voiture. Propriété inoccupée et en bon état.

7° La bâtisse—maison de résidence et magasin—à trois étages solidement construite et élégamment finie, formant l'angle nord-est des rues Royale et Dumaine, bornée par les rues Royale, Dumaine, Chartres et St-Philippe. Le lot est désigné par le No 25, et mesure 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face rue Royale, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 pouce et 4 lignes pieds rue Dumaine. Avec le droit d'usage d'une allée sur l'arrière-plan de la propriété, allée donnant rue Dumaine. Les améliorations consistent en un magasin à 3 étages et une maison avec mansardes, un magasin au rez-de-chaussée d'une bonne grandeur et un corridor conduisant à la maison qui est splendidement achevée partout, avec une vérandah en fer sur la façade et sur le côté.

8° Un autre lot de terre, dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Remparts, Dryades, Felicity Road et Euterpe. Le lot mesure 31 pieds de front sur la rue des Remparts sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la maison double en bois connue par les Nos. 491 et 493 rue des Remparts. Le côté portant le No. 493 est occupé et loué à bail par le Dr. A. H. White à raison de $300 par an jusqu'au 30 septembre 1879. L'autre côté est vacant.

9° Quatre lots de terre de valeur ensemble avec les bâtisses en bois qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe, désignés par les lettres A, B, C et D, mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot A forme le coin nord-ouest des rues Claiborne et Dumaine. Un bon emplacement à bâtir de grandes ou de petites maisons.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit. Un tiers ou une moitié du paiement peut être fait en "dividend checks" de la New Orleans Savings' Institution au pair; la portion à crédit devra être spécialement garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour cause de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs de manière à couvrir la portion de crédit et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. La propriété est vendue avec des titres libres de toute hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1880 devront être assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication, et il devra en outre payer les frais de l'encanteur pour faire la vente et les honoraires du notaire pour le transfert de la propriété.

Actes de vente par-devant A. Hero, notaire.

10juin—10, 11, 17 au jour

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

Liste des lettres renvoyées restant au Bureau de la Poste le Dimanche 15 juin 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Cilière Anto de Pasquale — Olivieri Giovanni
LeFourneur P A — Perrard Joseph
Mascaro y Fonts Magin — Russo Domenico
Montalbano Luigi — Souvestre Honoré
Michelete Vincenso — Selvan Joaquin

LISTE DES DAMES.

Bardon Mme
Barbes Rosa Mme
Déborgue Louise Mme
Malmgrand Marie Mlle
Roy Mme

W. L. McMILLEN, maître de poste.